

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIERS - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

Retour sur le Numérique Éducatif salon **Educ@tech**

Articles à retrouver en page 7

Transition écologique

Insertion professionnelle

Citoyenneté et inclusion

SOMMAIRE

- 2 **Sommaire**
- 3 **Editorial**
- 4 **En #bref et en #brèves**
- 5 **Projet de loi de finances 2023**
Ecole inclusive, mixité sociale, uniforme, innovation pédagogique...
- 6 **Personnalité inspirante, le portrait du mois :**
Amal CLOONEY
Numérique Éducatif : Conférence, Salon Educ@tech
 - La formation des enseignants au numérique est déficiente
 - Ses difficultés en termes d'investissement public, de gouvernance et d'appropriation
 - 75 % des lycées proposeront l'enseignement de spécialité "Numérique et sciences informatiques"
- 7
- 10 **Enseignement professionnel**
- 12 **Apprentissage / France Compétences / Stage / Soft skills**
- 14 **Voie professionnelle :** La transition écologique va nécessiter de nouvelles compétences, les formations doivent les intégrer
- 15 **Orientation :**
Trois rencontres au Salon de l'orientation des jeunes
- 16 **Insertion pro:** La part de jeunes "détenteurs d'un CAP-BEP" et "non-diplômés" arrivés sur le marché du travail en 2017 a diminué par rapport à 2013
- 18 **La Marine en Régions**
Hauts de France / Grand Est / Outre-Mer
- 19 **Insertion pro:**
La Marine Nationale recrute dans ses ateliers navals
- 22 **Réseaux sociaux :**
Une proposition de loi visant à encadrer le milieu de l'influence
- 24 **Société :**
Que peut faire l'Organisation des Nations Unies (ONU) face à la guerre ?
- 28 **Culture :**
Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel
- 30 **L'actu écolo**
- 32 **Écologie et environnement :** réchauffement climatique et ses conséquences sur la montée des eaux
- 35 **2 Décembre :**
Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 38 **La chronique des faits internationaux**



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Décembre 2022 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

Changer l'évaluation de l'École

Pap Ndiaye invite le MCLCM, le mouvement contre la constante macabre, "à continuer l'oeuvre d'André Antibi". Le mathématicien, décédé le 20 mai dernier a mis en évidence "la constante macabre" : les notes des élèves d'une classe se répartissent toujours, peu ou prou, selon une courbe de Gauss, et il faut des mauvaises notes pour que les bonnes aient un sens. Autrement dit, même dans une très bonne classe, on fabrique artificiellement de mauvais élèves.

Le ministre de l'Education nationale a chargé l'inspecteur général Jean-Charles Ringard d'inviter ses amis à "prolonger son oeuvre". Le mouvement avait en effet organisé, ce vendredi 2 décembre, son colloque qui était aussi un moment de communion et d'hommage à cet homme de conviction.

Ceux-ci devaient encourager les enseignants à passer à "l'évaluation par contrat de confiance" : les élèves savent quand ils seront interrogés et sur quoi ils le seront, les exercices ayant déjà été donnés et corrigés en classe. Evidemment accusé de laxisme, André Antibi et les premiers enseignants expérimentateurs ont montré que les élèves, effectivement encouragés à travailler, puisque certains que leur travail serait récompensés, avaient d'excellentes notes tout le long de l'année, mais aussi le jour de l'examen. Jean-Michel Blanquer avait été séduit, mais considérait, a-t-il rappelé, qu'il faudrait "une lente maturation" avant que cette proposition puisse être acceptée par une majorité d'enseignants.

il était "convaincu et convainquant", souvent drôle, encourageant les enseignants à créer des associations locales pour échanger sur leurs pratiques, les résistances qu'ils rencontrent, les difficultés auxquelles ils se heurtent. Car il est clair, ont estimé tous les intervenants, que les pratiques d'évaluation conditionnent les apprentissages, et qu'y toucher ébranle tout le système scolaire.

Les évaluations masquent mal notre "indifférence à l'égard des savoirs". Une fois la moyenne faite en fin d'année, on oublie les mauvaises notes, les savoirs non acquis, on ne se souvient que du chiffre final.

C'est contre tout cela qu'André Antibi s'est battu depuis qu'un jour de 2003, il a compris en mathématicien, d'où venait son malaise en tant qu'enseignant à SupAero, et depuis, il n'avait cessé de lutter contre "la folie de l'évaluation", il avait notamment reçu en 2009 le soutien du ministre Xavier Darcos et de tous les ministres et de l'administration de l'Education nationale. Vincent Peillon, les associations de parents, les syndicats et les mouvements pédagogiques, pour la DGESCO Benoît Hamon Najat Valaud-Belkacem.



Musicien, André Antibi avait lancé un autre combat, une méthode simple pour s'accompagner au piano et lui-même avait écrit de nombreuses chansons, y compris à la gloire du Stade toulousain dont il a été vice-président.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Biodiversité : l'humanité est devenue une « arme d'extinction massive »



L'humanité est devenue une « arme d'extinction massive » de la nature que « nous traitons comme des toilettes », a déclaré mardi 6 décembre le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres lors d'une cérémonie à Montréal à la veille de la COP 15 sur la biodiversité

Pour un Noël économique et responsable, des lycéens de Bergerac ouvrent une boutique éphémère - Chef d'oeuvre

Pour que les cadeaux nous coûtent un peu moins que les yeux de la tête, les lycéens de terminale bac pro commerce et vente du lycée Jean-Capelle de Bergerac (Dordogne) organisent une vente d'objets de seconde main.

Elle aura lieu du mardi 6 au 12 décembre, dans la salle polyvalente de l'établissement.



C'est dans le cadre de leur chef-d'oeuvre (épreuve notée au baccalauréat) que les lycéens ont mis en place cette opération. Ce sera l'occasion d'allier économies, écologie et solidarité tout en dégottant quelques pépites car tous les objets d'occasion sont vendus entre 1 et 15 euros.

Téléthon - la solidarité au coeur de l'apprentissage au lycée



Ce jeudi 1er décembre, a eu lieu, à la cafétéria du lycée Georges-Pompidou de Castelnau-le-Lez, pour tous les élèves de 1re bac professionnel, une animation pour le Téléthon 2022, dans le but de mettre en oeuvre les pratiques et les compétences acquises pendant leur formation « **Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités** ».

Les élèves ont proposé divers stands tels que : défi dessin, défi sports, quiz sport, quiz culture générale, stand bien-être avec coiffure, tresses africaines, manucure, stand jeux vidéo et jeux de société.

Grâce aux dons recueillis pendant cet événement et l'ouverture d'une cagnotte en ligne, les élèves ont contribué à la collecte de fonds pour financer des projets de recherche dans le domaine médical.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année

visé à faire connaître, encourager et valoriser les projets réalisés ou engagés par les éco-délégués en faveur de l'environnement et du développement durable dans leur école, collège, lycée, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs.



Diplôme Professionnel. La création du CAP "conducteur d'engins de travaux publics et carrières" ([ici](#)), des modifications aux CAP de "Pâtissier" et de "Chocolatier-confiseur" ([ici](#)), la création des mentions complémentaires "zingueur" ([ici](#)) et "plâtrier" ([ici](#))



L'audition, le 19 octobre 2022 de **Pap Ndiaye** par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a été l'occasion pour le ministre de l'Education nationale de donner un certain nombre d'informations, parmi toutes celles qui étaient déjà connues, alors qu'il défendait les prévisions de la mission Enseignement scolaire du PLF 2023 Ecole inclusive, mixité sociale, uniforme, innovation pédagogique.

Handicap. Le ministre évoque "une embolie du système de prise en charge" des enfants en situation de handicap, il manque des places dans les IME (instituts médicaux-éducatifs), les enfants qui devraient y être scolarisés se retrouvent dans des ULIS qui sont à leur tour surchargées et dont certains élèves se retrouvent dans des classes ordinaires. Il faut "réfléchir globalement" à une question générale, qui ne peut être résolue par la seule création de postes.



Un travail "assez complexe" est actuellement en cours pour que les AESH qui accompagnent des enfants en situation de handicap sur les temps scolaire et périscolaire puissent être rémunéré.e.s sur un seul bulletin de salaire, les collectivités remboursant ensuite l'Education nationale pour leur quote-part.

"Une nouvelle instance" qui rassemble les représentants des collectivités permet au ministère de "travailler sur un ensemble de sujets d'intérêts communs", dont la question des AESH, mais aussi du bâti scolaire.

Uniforme. Interrogé sur la possibilité d'imposer aux élèves le port d'un uniforme, Pap Ndiaye fait remarquer que c'est déjà le cas dans les départements d'outre mer, et que rien ne s'oppose à ce qu'un établissement en métropole fasse ce choix. Une étude britannique montre que le port d'un uniforme peut renforcer le sentiment d'appartenance, mais n'a pas d'effet sur la réussite scolaire. "Je ne ferme pas la porte", ajoute le ministre qui attend toutefois "des éléments tangibles".

Mixité scolaire. "On pourrait demander plus" à l'enseignement privé sous contrat en termes de mixité scolaire, estime le ministre, qui fait état de courriers de chefs d'établissements privés qui sont "disposés à échanger" sur le sujet.

Culture. Le Pass Culture est un succès, affirme-t-il, faisant état d'une utilisation au mois de septembre supérieure à celle constatée de janvier à juin.

Innovation pédagogique. "Tous les projets pédagogiques bien construits seront financés", promet le ministre qui assure que les écoles et établissements ne seront pas mis en concurrence. Il indique que, depuis deux semaines, "plus de 600" dossiers ont été adressés à l'administration, "on va tutoyer les 1000 avant les vacances d'automne".

Lycées professionnel : Le PLF "ne retranscrit pas des orientations qui seront prises à l'issue de la phase de concertation", indique-t-il, sans préciser à quel moment pourraient intervenir des amendements au projet LF

Salaires : Les augmentations de salaires des enseignants représentent 635 M€ pour les quatre derniers mois de l'année 2022, soit près de 2 Mds€ en année pleine et elles devraient concerner les vingt premières années d'une carrière, "voire légèrement au-delà". Le salaire d'un enseignant qui aura 5 ou 6 ans d'ancienneté augmenterait de 13 à 14 %. Les enseignants en fin de carrière auront davantage accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

LE PORTRAIT DU MOIS



Amal Clooney

"Nous parlons souvent de ce que la communauté internationale devrait faire pour lutter contre les horreurs de la guerre. Mais ce ne sont pas les institutions qui agissent. Ce sont les individus - ceux qui ont une conscience et qui sont assez déterminés pour faire la différence. La paix - comme la guerre - doit être menée. Elle n'arrive pas toute seule. Et la justice, elle aussi, est une chose pour laquelle nous devons nous battre."

Amal Clooney est une éminente avocate des droits de l'homme et professeure de droit qui, au cours des 20 dernières années, a toujours défendu les victimes d'injustices. Elle représente des clients devant des tribunaux internationaux, notamment la Cour pénale internationale, la Cour internationale de justice et la Cour européenne des droits de l'homme. Elle est également professeure invitée à la Columbia Law School et Senior Fellow à l'Institut des droits de l'homme de la Columbia Law School.

Amal Clooney, dont le prénom signifie « espoir » en arabe, a grandi dans une famille druze, d'origine libanaise. Maîtrisant l'arabe, outre l'anglais et le français, elle s'est mobilisée dès l'été 2014 dans la dénonciation des atrocités perpétrées par Daech contre les Yézidis d'Irak. Cette minorité kurde, fidèle à sa religion ancestrale, bien antérieure à l'Islam, était violemment stigmatisée par la propagande jihadiste. Les Yézidis avaient déjà été frappés, en août 2007, par le plus sanglant attentat de l'Irak moderne, avec un demi-millier de morts. Les bourreaux de Daech trouvèrent ainsi en 2014 dans les très vulnérables Yézidis, privés d'une milice organisée et d'une diaspora puissante, la cible idéale de leurs massacres, de leurs pillages et de leurs enlèvements. Daech mit en place un véritable marché d'esclaves sexuels, où les femmes yézidies furent violées, vendues et soumises aux pires sévices.

Lire l'article complet [ici](#).



Il existe bien une “difficulté dans le passage à l'échelle”, concédait jeudi 1er décembre **Philippe Ajuelos**, dans une intervention au salon Educatech concernant les investissements publics dans le numérique éducatif.

Sont évoqués l'équipement ainsi que la formation de 860 000 professeurs “avec des appétences différentes”, et de 12 millions d'élèves, ce qui, avec des réussites et des échecs, “ne peut pas se faire du jour au lendemain”, considère d'ailleurs **l'administrateur ministériel des données des algorithmes et des codes sources**, pour qui les plans du ministère de l'EN visent à la fois la maîtrise de technologies nouvelles, mais également que l'enseignement se fasse avec elles.



Pourtant, si la filière des EdTech a aujourd'hui une place “centrale” dans l'économie française, avec une vraie effervescence et de nombreuses créations d'entreprises, et qu'elle est “assez soutenue” ce qui peut contraster avec les contraintes financières actuelles, selon **Rose Lemardeley** de la **Banque des territoires** est constaté un “manque d'accompagnement” pour celles qui se situent dans le champ scolaire.

“Il faut établir une complémentarité des moyens d'investissement”, souligne **Mireille Brangé**, mais également “améliorer la visibilité des dispositifs d'investissement”, c'est à dire que soient montrés les usages des solutions proposées car ils doivent “correspondre à des besoins en classe”. Ainsi, pense la coordinatrice nationale de la stratégie enseignement et numérique à la SGPI, l'EdTech pourrait aider à “réenchanter l'acte d'apprentissage”, avec l'idée d'un “devoir moral d'investir dans tout ce qui peut lutter contre la grande fatigue” dans le rapport au travail, à la culture qui doit “guider l'horizon des investissements publics”.

“Il faut diversifier les moyens de financement”, dira de même Philippe Ajuelos, expliquant que le ministère de l'EN “essaie de créer un imaginaire qui permette de faire comprendre l'utilité en classe du numérique”, ce qui est “un travail de longue haleine”. Il évoque la volonté de “construire ensemble un cadre de confiance”, c'est à dire avec l'utilisation d'outils numériques qui, pour rentrer dans le système éducatif français, doivent “être RGPD” et “répondre au code de l'éducation”.

Et le MEN “n'intervient pas tout seul” pour que le numérique éducatif soit une réalité dans les classes. **Associer davantage les parents via les ENT pour assurer la continuité pédagogique, penser la fracture numérique et la consommation des écrans chez les enfants ou encore passer un cap au niveau de la formation en accompagnant davantage les enseignants.**

Kamel Chibli, responsable éducation des Régions de France considère qu'il y a “encore beaucoup de travail” concernant le numérique éducatif, entre autre sur les questions du sens et de la répartition des actions de chacun. Il considère que les Régions ont été offensives en la matière, avec des investissements “exponentiels”, alors que ceux l'Etat iraient plutôt “en ligne droite”.

Il explique au représentant ministériel avoir besoin d'accompagnement “physiquement, financièrement” car “le quoi qu'il en coûte n'existe pas chez nous”. Celui-ci a pourtant “l'impression” de s'engager de plus en plus, d'accompagner davantage les collectivités, d'ailleurs en ce qui concerne les formations il dit aux Régions “vous pouvez y aller, on y va” et parle même de pérenniser la démarche.

« 75 % DES LYCÉES PROPOSERONT L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ "NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES " « PAP NDIAYE »

Au terme de sa visite du salon Educatech, ce 1er décembre, Pap Ndiaye évoque le "foisonnement d'initiatives" dans le domaine du numérique éducatif. Il annonce une réunion de travail avec les collectivités, "dans quelques semaines" pour mettre en place la "co-construction" d'une politique de sélection des partenariats avec les entreprises de la EdTech.

Il évoque également la nécessité de former les jeunes qui occuperont les 300 à 400 000 postes qui seront à pourvoir dans le numérique et annonce son objectif d'avoir 75 % de lycées généraux et technologiques qui proposent l'enseignement de spécialité NSI (numérique et sciences informatiques) d'ici la fin de la mandature.

Interrogé par notre partenaire ToutEducatif sur le recrutement d'enseignants pour assurer cette augmentation du nombre de classes, le ministre assure qu' "il y a des candidats" au CAPES et à l'agrégation d'informatique. "Nous allons recruter", assure-t-il, et il laisse entendre qu'il s'agit plutôt de spécialistes que de professeurs de mathématiques ajoutant une compétence à leur domaine.

Le ministère précise dans un communiqué qu'il soutient une centaine de start-up et entreprises de l'EdTech via plusieurs dispositifs. Édu-up pour de "nouveaux entrants" sélectionnés par des représentants de la filière et du ministère qui trouvent ainsi des terrains d'expérimentation. France 2030 pour "faire émerger des innovations".

L'incubateur de Réseau Canopé dont les ateliers sont autant de lieux d'incubation. Le site "JelancemonEdTech", lancé par le Lab 110bis du ministère de l'Éducation. De plus le ministère soutient l'achat de solutions proposées par des "start-up plus matures", dans le cadre des TNE (territoires numériques éducatifs).



Toujours selon le communiqué du ministère, "des alliances tout à fait originales entre des entreprises de tailles diverses et des laboratoires de recherche se sont formées pour couvrir de grands pans du programme scolaire, avec un lot dédié à l'inclusion" tandis que le ministère "sécurise et simplifie l'accès aux services à travers le GAR (gestionnaire d'accès aux ressources), tout en protégeant les données personnelles.

Plus de 13 000 ressources numériques des éditeurs et entreprises de l'EdTech financées par l'État ou par les collectivités, sont ainsi rendues accessibles aux élèves et aux enseignants dans un cadre sécurisé. S'y ajoutent les ressources du catalogue de l'Ugap.

“LA FORMATION DES ENSEIGNANTS AU NUMÉRIQUE EST DÉFICIENTE”

“La formation des enseignants au numérique est déficiente” estime **Jean-François Cerisier** lors d'une conférence vendredi 2 décembre au salon Educatech Expo. Il y a, explique le chercheur (Laboratoire Techné - Université de Poitiers) des écarts d'appropriation du numérique chez les professeurs, et nombre d'entre eux demandent que soit renforcée la formation au numérique en quantité et en qualité. Pourtant, ses constats de terrain (étude sur les TNE) lui font dire que les temps de formations initiales et continue sont trop courts, que la formation au numérique ne répond pas aux attentes, qu'elle comporte peu de choix et quand elle est effectuée, ce n'est pas celle qui était choisie, ni celle qui correspond à leurs besoins.

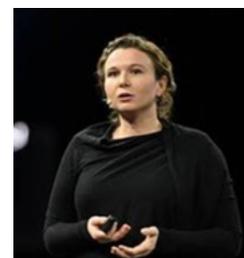


Ainsi, “il ne devrait pas être difficile de faire beaucoup mieux”, mais pour le chercheur il faut s'entendre sur la place, le rôle et les finalités du numérique à l'école, via un travail sur la matière pédagogique et didactique, et “le produit de cette réflexion doit être politique et institutionnel”, car, ajoute-t-il, “aujourd'hui les enseignants ne comprennent pas les attentes de leur employeur qui n'apporte pas de discours clair”.



“On est très très loin dans les classes de l'utilisation massive du numérique” assurera-t'il encore, ce que contestera **Sophie Puig de Fabregas** avec “le cadre de références et de compétences” posé depuis 2019 ainsi que l'obligation de certification numérique. **La responsable des contenus pédagogiques et du déploiement PIX** assure que “plus de 3,5 millions d'élèves ont travaillé leurs compétences via Pix” l'an dernier et 1,5 million ont passé la certification. A également été évoqué la certification Pix Edu+ pour les enseignants lancée en janvier 2022, un “sujet ambitieux” qui a nécessité deux ans de travail et qui “se construit brique par brique au plus près du terrain”.

Mais sur le terrain justement, les professeurs des écoles font eux “très peu de demandes de formation sur le temps long, ni de certification”, explique Sophie de Quatrebarbes à propos de leurs besoins en termes d'éducation au numérique. La coordinatrice du programme de formation Class'code donnait les résultats du diagnostic “Édu 2030” mené auprès de 100 enseignants dans le cadre des “Compétences et métiers d'avenir” du plan d'investissement France 2030, et selon elle il y a surtout chez eux une difficulté à faire la distinction entre éducation par et au numérique. En outre, “on voit qu'ils font des choses, mais il y a une difficulté à les mettre en lien avec l'éducation au numérique”.



Leurs demandes vont davantage vers les connaissances et les compétences, qui passent avant la gestion technique des outils matériels.

De plus, **la formation au numérique “ne doit pas être obligatoire mais optionnelle” pour les professeurs des écoles et ceux-ci veulent savoir comment la valoriser ensuite.** Ils aimeraient bien qu'elle soit assurée par quelqu'un d'externe à l'EN, quelqu'un qui a une expertise mais “pas quelqu'un qui me juge”.

La formation en ligne est également “écartée” du fait qu'ils en font déjà beaucoup, comme c'est le cas de la formation entre pairs. Il y a un réel besoin d'encadrement, d'accompagnement, et surtout de “pouvoir observer quelqu'un qui fait”.

Un grand absent de la concertation sur l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur (Daniel Bloch)



Alors que la réforme de l'enseignement professionnel "fait la une" de l'actualité de l'éducation, le recteur Daniel Bloch, "le père du bac pro", nous adresse cette tribune que nous publions bien volontiers. Selon la formule consacrée, son point de vue n'engage que son auteur.

A l'initiative du Président de la République se prépare une réforme – bien nécessaire - de l'enseignement professionnel. La réforme précédente, conçue et conduite par Jean-Michel Blanquer tout au long du premier quinquennat, a en effet présenté un caractère bien davantage cosmétique que stratégique.

Elle n'a en effet pas pris à bras le corps les difficultés que cet enseignement rencontrait, à savoir la baisse du niveau des élèves y accédant à l'issue de la classe de troisième, tant pour préparer un CAP qu'un baccalauréat professionnel, mais aussi les effets de la contre-réforme de 2009 qui, en dépit de cette baisse du niveau des entrants, avait réduit de quatre à trois années la durée de préparation du baccalauréat professionnel. Ce qui avait ainsi abaissé le niveau du baccalauréat professionnel lui-même avec, en conséquence une perte de « valeur marchande » de ce diplôme sur le marché de l'emploi. Mais aussi une quasi-obligation, particulièrement dans le secteur des services, de poursuivre une formation, essentiellement en section de techniciens supérieurs, afin d'y préparer un BTS. Et là encore rien de simple : la moitié seulement de ceux qui souhaitent prolonger ainsi leur formation y trouve place. Et la moitié de ceux qui y sont admis échoue. La question de la poursuite des études des bacheliers professionnels vers les enseignements supérieurs doit, en conséquence, être réexaminée sur le fond. Le BTS, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est essentiellement adapté à la poursuite d'études des bacheliers des séries technologiques du baccalauréat. Les bacheliers professionnels ne peuvent se transformer en bacheliers technologiques au cours des quelques semaines qui séparent la remise de leur diplôme de la rentrée qui suit.

L'absence du ministère en charge des enseignements supérieurs dans la concertation en cours, portant sur cette nouvelle réforme, est d'autant plus regrettable que depuis la création du baccalauréat professionnel, en 1985, le centre de gravité des enseignements professionnels s'est profondément déplacé, de l'enseignement secondaire en direction des enseignements supérieurs. Le CAP ne « pèse » plus désormais que 20 % des effectifs de lycéens et d'apprentis engagés dans les formations conduisant au CAP, au baccalauréat professionnel ou au BTS. A comparer à 30 % pour les BTS, en nous limitant ainsi, pour l'instant, aux seuls diplômes d'un niveau inférieur à celui de la licence.

Les Lycées. Examinons tout d'abord ce qu'il en a été pour les effectifs des lycées – publics ou privés – relevant du ministère de l'Éducation nationale, depuis 1985, jusqu'à nos jours.

Éducation nationale	1985- 1986	2000 - 2001	2020 - 2021
CAP/BEP	820000	490000	110000
Bac Pro	0	170000	520000
BTS	110000	240000	250000
Total	930000	900000	880000

Le nombre de lycéens a connu une érosion de faible amplitude, limitée à 50 000 élèves, et ainsi nettement inférieure à celle qui aurait dû survenir en raison de la seule disparition – ou presque – des redoublements mais aussi de l'« amélioration » des taux de réussite aux examens. Cette évolution recouvre cependant une profonde transformation de la structure par niveaux, amplifiée en 2009 par la réforme du baccalauréat professionnel. Les effectifs scolarisés au premier niveau de formation, celui du CAP/BEP, qui « pesaient » près de 90 % du total en 1985, n'en constituent désormais plus que 12 %, soit moins de la moitié de la part – 28 % - des lycéens préparant un BTS.

Les Centres de formation d'apprentis (CFA). La proportion d'apprentis préparant un CAP en CFA s'est également réduite, ne concernant désormais plus qu'un quart des apprentis engagés dans les formations ici considérées, mais cette baisse a néanmoins été modeste, de sorte que le nombre des apprentis préparant un CAP en CFA est désormais supérieur à celui de ceux qui le préparent sous statut scolaire.

CFA hors niveau Bac+3 et plus.	1985 - 1986	2000 - 2001	2020 - 2021
CAP	210000	250000	160000
Bac Pro	0	30000	60000
BTS	0	25000	110000
Total	210000	305000	330000

Si le nombre d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel s'accroît, ce baccalauréat demeure pour l'essentiel un diplôme des lycées professionnels. Par ailleurs, si les effectifs scolarisés en lycée dans le cadre de la préparation d'un BTS ne se sont guère accrus depuis l'an 2000 en lycée, ceux des CFA ont marqué une forte hausse.

En résumé, on note ainsi, sur la période considérée, une faible croissance du nombre total d'élèves et d'apprentis engagés dans l'enseignement professionnel mais avec désormais un nombre d'élèves et d'apprentis préparant un BTS excédant nettement celui de ceux préparant un CAP.

LYCÉES + CFA	1985 – 1986	2000 – 2001	2020 – 2021
CAP	1030000	740000	270000
Bac Pro	0	200000	570000
BTS	110000	265000	360000
Total	1140000	1205000	1210000

Dans ces conditions, comment comprendre l'absence du ministère des enseignements supérieurs dans le dispositif mis en place, notamment pour traiter des quotas d'admission des bacheliers professionnels en STS, de la transformation des BTS en bachelor professionnel aux normes européennes, du statut particulier à introduire pour les professeurs de lycée professionnels exerçant dans l'enseignement supérieur mais également des bourses, en rappelant que les élèves préparant un BTS ont le statut d'étudiant. Le ministère de l'Éducation nationale doit se rapprocher du ministère en charge des enseignements supérieurs. En sortant de son quant-à-soi.

Daniel Bloch, dernier ouvrage paru : Histoire engagée de l'enseignement professionnel. De 1984 à nos jours, Presses universitaires de Grenoble, septembre 2022, 20 €.

“Le drame de la voie pro, c'est que tout le monde la trouve formidable.. pour les enfants des autres”, a constaté David Hélard lors d'un débat sur l'apprentissage organisé mercredi 16/11/2022 par l'APEL au Sénat.

L'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche a, comme Carole Grandjean deux jours plus tôt insisté pour ne pas opposer la voie scolaire et l'apprentissage, évoquant pour ce dernier l'enjeu de lisibilité des parcours, celui de l'attractivité, du contact avec les entreprises ou encore de la préparation des jeunes (le taux de rupture des contrats allant de 6 à 71 % selon les filières en bac pro, de 4 à 58 % en CAP).

Plusieurs jeunes ont présenté leur parcours, et pour Aline, qui a relaté son expérience en CAP, “c'était la solution car je n'étais pas du tout scolaire”. La troisième, “c'était un désastre” et elle regrette, une fois avoir choisi cette “voie de secours”, de s'être vite sentie délaissée par les professeurs alors que plus tard elle apprendra à aimer l'école et se trouve maintenant en Master. Lors de ce débat, il sera d'ailleurs plusieurs fois reproché aux enseignants du cursus général de n'avoir “aucune idée” de ce qu'est l'apprentissage, et plus généralement les métiers de l'entreprise.

Julien Goarant, de l'institut BVA a commenté le sondage réalisé pour l'APEL. L'image de l'apprentissage pour les parents d'enfants scolarisés est aujourd'hui très largement positive, avec 94 % d'entre eux qui considèrent que le recours à l'apprentissage est une bonne chose, même si est notée une certaine “réticence parmi les CSP+ et les parents âgés de plus de 50 ans”. L'apprentissage est également décrit comme remplissant bien son rôle “à la fois pédagogique (faire découvrir le monde du travail et y acquérir une expérience) et d'insertion (trouver un emploi)”. Mais malgré ce constat, le sondeur indique que “la population n'est pas du tout éduquée” à l'apprentissage, comme en témoignent les freins logistiques qui ressortent de l'étude (comment trouver une entreprise, problèmes d'éloignement et de logement, manque de connaissance des dispositifs). Au final, Julien Goarant décrit un “récit très ambivalent quand on est parent” (52% déclarent que l'apprentissage a une mauvaise image auprès des parents) dans une société “qui ne sait pas l'apprentissage”.

Invité à présenter le cas de la Suisse, pays où 65 % des jeunes sont en apprentissage, le responsable de l'unité Coopération internationale en matière de formation et de qualifications professionnelles Frédéric Berthoud a évoqué la perméabilité du système helvète : “On peut commencer n'importe où et finir n'importe où”, indique-t-il, ajoutant “qu'il n'y a pas de sanction à l'apprentissage”. Surtout, avec 2/3 des parents qui ont fait de l'apprentissage, “il y a la démonstration qu'on peut réussir”, ce qui a un impact positif sur la filière, même si “ce n'est pas acquis”, nécessitant “beaucoup de marketing” à cet endroit.

En France, dans beaucoup de CFA les effectifs d'apprentis ont été “boostés” par la réforme de 2018, assure Bruno Mariette, directeur de l'Afipe à Poissy selon qui certains sont même devenus “des entreprises éducatives”. Le mode de financement “change la donne”, apportant “souplesse et agilité” pour créer une formation, ce qui prendrait quelque mois contre au moins un an et demi auparavant.

Dans l'Enseignement catholique, sont comptabilisés 39 960 apprentis (sur un total de 892 086 au 31/11/2021).

L'intérêt de l'APEL pour l'apprentissage et la voie professionnelle, Gilles Demarquet, président national de l'Apel souhaite notamment mieux le faire connaître auprès des familles. Face à “des jeunes qui arrivent parfois cabossés”, il évoque “le travail d'accompagnement qui est fait dans les CFA de l'enseignement catholique, dans l'enseignement agricole catholique aussi parce qu'il faut redonner confiance aux jeunes.

Il ajoute que, dans l'enseignement catholique "on ne considère pas qu'il y a un élève, un apprenti, mais on considère qu'il y a une personne, l'éducation couvre la globalité du jeune, c'est important qu'il soit debout, bien dans sa peau, qu'il puisse s'insérer dans la vie professionnelle et qu'il réussisse sa vie, pas simplement dans la vie”.

France compétences, en "déséquilibre financier"

La Cour des comptes est préoccupée par l'équilibre financier de l'institution, évoquant une "profonde dégradation financière". Est souligné le montant total des dépenses d'apprentissage, qui était de 5,5 Md€ en 2018 mais qui "pourrait atteindre 11,3 Md€ sous l'effet de l'augmentation du coût des aides et des contrats d'apprentissage".

Elle déplore d'ailleurs que l'étude d'impact de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ne présentait pas d'analyse de la soutenabilité financière de la réforme de l'apprentissage, et que le développement des effectifs d'apprentis, n'ait "pas été anticipé, pas plus que la croissance du coût unitaire par apprenti".

Les sages s'émeuvent enfin "que de nouvelles difficultés de trésorerie sont prévues dès l'été 2022" pour France compétences malgré le soutien massif de l'Etat qui lui a versé des subventions exceptionnelles pour un montant de 2,75 Md€, et un emprunt à hauteur de 1,7 Md€, en raison de déficits enregistrés en 2020 et 2021, causé par une hausse des dépenses d'apprentissage et une baisse des recettes.

LES STAGES EN ENTREPRISE FAVORISENT-ILS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

Les études sur lesquelles se fonde C. Grandjean

Carole Grandjean invoque des études scientifiques à l'appui de la volonté gouvernementale d'augmenter la durée des **PFMP** (périodes de formation en milieu professionnel) pour les élèves de la voie professionnelle.

Interrogé par notre partenaire ToutEducat, son cabinet nous a signalé deux études, l'une de Brooks, Cornelius, Greenfield and Joseph (1995), la seconde de Christopher Weible (2009).



Cette dernière montrerait que les élèves ayant fait des stages trouvent plus rapidement un emploi et ont ensuite de meilleurs salaires. Ils ont développé des "**soft skills**" et de l'expérience, ce qui augmente leur employabilité. Toutefois ce chercheur de l'Université de Denver est davantage un spécialiste des politiques publiques et la seule étude que nous ayons trouvée à cette date porte sur les facteurs de solidité des recherches en la matière.

Pour la première, publiée dans le Journal of Vocational Behavior, elle porte effectivement sur les élèves ayant fait des stages et leur avenir professionnel. Elle porte sur 165 jeunes adultes qui ont consulté le service d'orientation de leur université. Elle montre que les stages, combinés ou non avec une expérience professionnelle ont amélioré la perception de soi de ces personnes. Lorsque ces stages ont permis l'accès à des tâches diversifiées et ont donné lieu à des rétroactions et à des discussions professionnelles, ils améliorent en outre leur auto-efficacité, mais n'influent pas sur leur autonomie, la compréhension du sens du travail ou la capacité à nouer des relations professionnelles.

Le cabinet précise à ToutEducat que d'autres études sont en cours d'analyse.

Les deux études [ici](#) et [ici](#)

VOIE PROFESSIONNELLE

La transition écologique va nécessiter de nouvelles compétences, les formations doivent les intégrer (étude de l'OPCO interindustriel)

La **transition écologique** va provoquer une "hausse nette des effectifs à l'horizon 2025, en particulier pour les profils **ingénieurs et chercheurs, techniciens supérieurs et agents de maîtrise**" dans les entreprises industrielles, constate l' "Observatoire Compétences Industries", une émanation de l'OPCO interindustriel.

L'étude publiée courant novembre montre toutefois qu'à l'horizon 2025, "en dehors de la transition numérique peu de nouveaux métiers devraient émerger à court terme à l'échelle de l'inter-industrie ».

Mais plusieurs familles de métiers existantes seront impactées et devront développer de nouvelles compétences, et les enjeux de transition écologique "devront être davantage intégrés dans l'offre de formation" alors que les diplômes, titres professionnels, CQP ne les abordent qu' "en partie". Une majorité d'entreprises "souhaiterait être informée sur les formations en lien avec la transition écologique et obtenir une veille sur l'évolution des métiers et des compétences dans ce domaine".

Parmi les familles de métiers impactées ce sont "les Achats et l'Ingénierie/Recherche & Développement" qui le sont le plus largement. Et les principales compétences à renforcer sont les savoirs en QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement), du fait de nouveaux risques "liés en particulier à l'utilisation d'hydrogène ou à l'électrification des équipements". Viennent ensuite la conception de process, la définition de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet, la veille sur les technologies et les réglementations, la maîtrise des caractéristiques des matières et matériaux...

L'étude cite encore des compétences peu répandues : "l'optimisation des consommations, de matières, d'eau ou d'énergie", "la connaissance de l'organisation de la chaîne logistique", "la connaissance des filières de recyclage des déchets", "la connaissance du marché des énergies", "la conception et le suivi de procédures d'achats des produits et services", "l'analyse et la réponse aux besoins clients", "le développement de partenariats", "l'évaluation des coûts", "l'analyse et la gestion des risques environnementaux", "la définition de méthodes et de mesures, préventives ou curatives".

L'étude [ici](#)

Le Réseau Emplois Compétences organise une réunion thématique autour de la transition écologique, des métiers et des compétences.

L'occasion pour le Réseau des Carif Oref (RCO) de présenter les premiers résultats d'une expérimentation de 12 mois, portant sur l'évolution des besoins en compétences et en formation, menée pour le Haut-commissariat aux compétences.



ORIENTATION

Trois rencontres au Salon de l'orientation des jeunes

“Touche ! Tu comprends pourquoi c'est cher ? Est-ce que c'est fait à la machine ?” explique cette enseignante à une élève en passant devant le stand des métiers du cuir du salon de l'orientation des jeunes (intégré au salon Européen de l'Education), qui a ouvert ses portes ce vendredi 25 novembre à Paris.

Plusieurs lycées professionnels présentent en effet le travail de la matière, les couleurs, et proposent des démonstrations pour expliquer les métiers exercés autour du cuir. Interrogée par ToutEducat, Aurélie Metharam, du conseil national du cuir, évoque une “filiale qui attire, portée par le luxe mais aussi l'automobile”, grâce à une matière noble, réparable et présente dans le quotidien. Et qui a besoin de main d'oeuvre. Ici les formations proposées vont du CAP à Bac+5, avec 65 écoles répertoriées sur le territoire. Sur ce grand stand, “on met des jeunes pour parler aux jeunes”, explique-t-elle, afin de valoriser le savoir-faire de façon très concrète.



“Savez-vous ce que sont les métiers liés au développement durable ?” Demande cette animatrice d'un atelier organisé par l'ONISEP. “C'est des métiers qui durent, parce que c'est durable”, répond une jeune fille de troisième.

Peu importe les connaissances de ces très jeunes élèves, pour la CPE qui accompagne cette classe, être au salon de l'orientation permet aux jeunes “de se projeter au delà de la troisième, ça leur donne des envies, certains, ça les remotive. Surtout avec la Covid, on voit qu'ils ont moins d'armes. Souvent ils connaissent uniquement ce que font les membres de leur famille, le salon les ouvre à ce qu'ils ne connaissent pas”.

“Faut-il faire une spé maths pour intégrer un DUT ? Quel est le niveau que vous attendez pour entrer en BTS ?” Les questions de la salle sont lues par l'animatrice de la conférence sur les “filiales courtes” et envoyées via une application dédiée. “Le plus important, répond Marie Debens, directrice de l'IMSI (école de l'immobilier, ndlr), c'est la motivation. C'est ce qui va déclencher le ‘oui’ de l'école”. Un BTS ça vous permet d'être opérationnel à la sortie, si vous souhaitez travailler directement.” Pour Anne-Marie Anteblian, directrice de l'ESME tech', une école d'ingénieurs, “les formations courtes ça vous permet d'avoir un palier, une étape avant de savoir ce que vous voulez faire”.

Le salon Européen de l'Education s'est déroulé jusqu'au dimanche 27 novembre 2022,



La part de jeunes “détenteurs d'un CAP-BEP” et “non-diplômés” arrivés sur le marché du travail en 2017 a diminué par rapport à 2013 (Cereq)

“Sur les 91 000 jeunes sortis sans diplôme de la Génération 2017, 34 % avaient redoublé une classe de primaire” calcule le Cereq dans **sa grande enquête** sur les composantes des trajectoires de cette cohorte, **publiée le 1er décembre**. L'enquête “Quand l'école est finie” ici

De même, explique le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, les redoublements concernent 19 % des jeunes qui détiennent au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire, c'est pourquoi ils peuvent “apparaître comme des signes annonciateurs du niveau atteint à la sortie du système éducatif”.

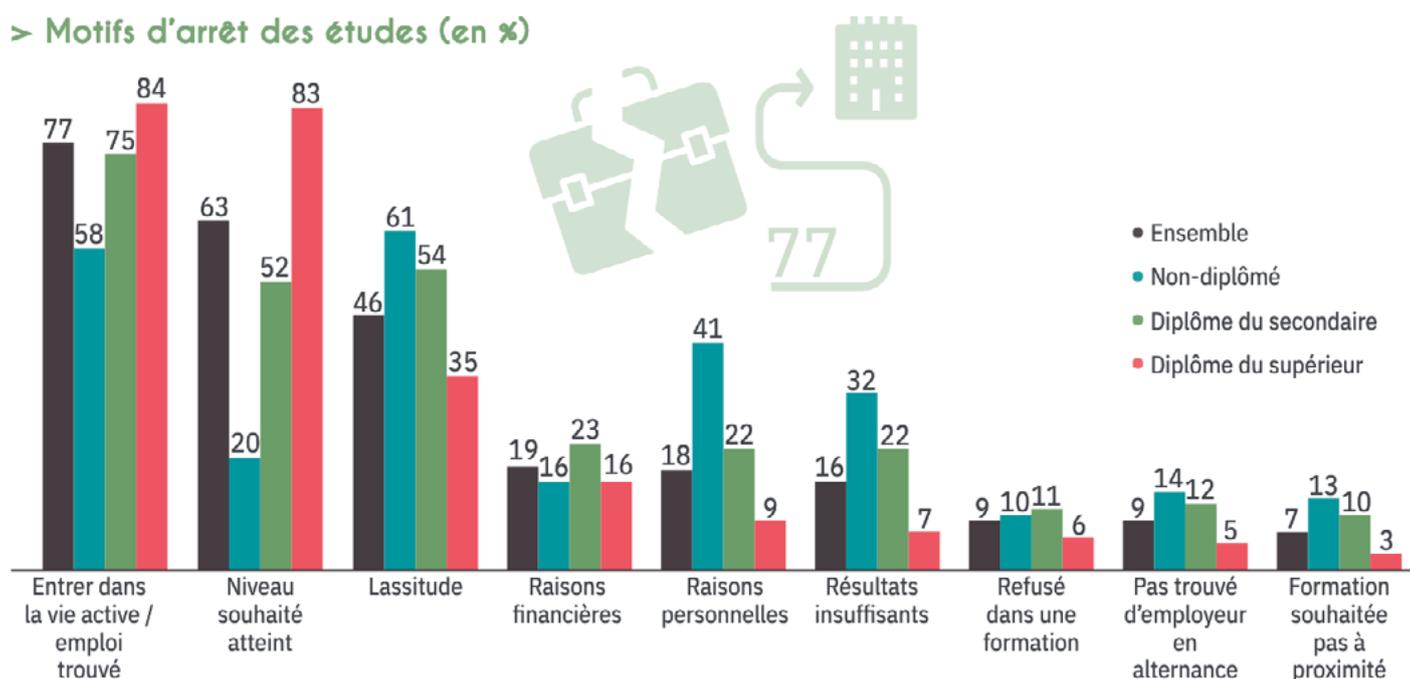
Trajectoires

Autre signe, l'orientation. Parmi les jeunes sortants de l'enseignement secondaire (donc n'ayant pas poursuivi d'études, ndlr), 27 % se sont orientés vers un CAP après la classe de troisième, 44 % vers une seconde professionnelle et 29 % vers une seconde générale ou technologique. Le Cereq constate que près de dix ans après la réforme du baccalauréat professionnel (2009, ndlr), “le choix d'une première année de CAP continu de reculer au profit de celui d'une seconde professionnelle”.

A l'inverse, alors que 78 % des jeunes arrivent sur le marché du travail avec un bac, “les candidatures effectuées au moment de passer le baccalauréat caractérisent assez nettement les parcours ultérieurs” avec un lien entre souhaits à l'entrée dans le supérieur et niveau de diplôme finalement atteint qui “s'explique en partie par la filière suivie au lycée et le type de bac préparé”. Avoir envisagé seulement un BTS est plus fréquent parmi les jeunes qui seront sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur, alors que huit jeunes sur dix diplômés à bac+5 sont titulaires d'un baccalauréat général.

Si près de 60 % des jeunes de la génération ont poursuivi leurs études après le bac (440 000 jeunes sur 746 000), il reste que 22 % d'entre eux (97 000) ont échoué dans l'enseignement supérieur. Stable, le taux de diplômation chez les sortants de l'enseignement supérieur reste donc aux alentours de 80 %. Parmi les jeunes qui quittent l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme, la part des bacheliers pro est de 23 %.

> Motifs d'arrêt des études (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

Alternance

176 600 jeunes ont quitté le système éducatif après une dernière année de formation en alternance. L'apprentissage reste la voie de formation majoritaire des sortants diplômés de niveau 3 (CAP-BEP), essentiellement dans les domaines de la production, et il constitue une part importante aux niveaux bac pro et licence pro de ces spécialités, alors qu'il ne concerne qu'un peu moins d'un étudiant sur cinq dans les grandes écoles. Les destinées scolaires sont ainsi constamment et clairement marquées "par l'orientation vers la voie générale ou professionnelle en fin de collège pour les sortants du secondaire, et par le type de baccalauréat obtenu pour les sortants de l'enseignement supérieur", analyse le CEREQ.

Le centre de recherches distingue également "un clivage" selon les deux types d'alternance. D'un côté **l'enseignement secondaire professionnel utilise presque exclusivement les contrats d'apprentissage**, de l'autre **l'enseignement supérieur où le contrat de professionnalisation** est plus fréquent, et parfois majoritaire.

En 2017, les proportions de non-diplômés (12 %) et de diplômés de CAP-BEP et autre diplôme de niveau 3 (10 %) diminuent par rapport aux sortants de 2013. La part des sortants au niveau baccalauréat général est en hausse par rapport à la précédente, elle atteint 9 % de l'ensemble.

10 % des femmes sont non-diplômées pour 15 % des hommes. Les spécialités restent très liées au genre quel que soit le niveau de diplôme, comme par exemple dans l'enseignement secondaire, où les femmes se concentrent massivement dans les spécialités tertiaires. Il y a ainsi 70 % de femmes parmi les titulaires d'un diplôme de niveau 3 tertiaire, contre seulement 17 % des titulaires de la spécialité industrielle.

Emploi pendant la scolarité

Plus d'un quart des jeunes déclarent avoir eu un emploi rémunéré pendant les études. Il s'agissait pour 50 % d'entre eux d'un emploi régulier (plus de 8h par semaine), surtout pour les diplômés du sup, et d'un emploi, pour 2/3 de ces jeunes, sans lien avec les études. Cependant, 44 % des jeunes rémunérés pendant leurs études déclarent que cette expérience a perturbé leur cursus. Par contre, 78 % indiquent que cet emploi régulier leur a permis d'acquérir des compétences utiles pour la suite et pour 38 % ces expériences ont influencé leur projet professionnel.

Après la formation

Après trois ans sur le marché du travail, 39 % des jeunes n'ont connu qu'un seul employeur. Parmi les 90 % de jeunes (675 000) qui ont occupé au moins un emploi après leur sortie de formation, leur premier contrat de travail était pour 63 % un emploi à durée déterminée (EDD) et pour 37 % un emploi à durée indéterminée (EDI). La mobilité professionnelle a surtout concerné les diplômés de niveau Bac et BTS-DUT, avec entre 30 et 33 % d'entre eux qui ont connu au moins trois séquences d'emploi.

En tout, 10 % des jeunes sortants de 2017 n'ont pas connu d'emploi sur leurs trois premières années postformation, soit 35 % des non-diplômés. Avant leur premier emploi, 50 % des non-diplômés ont connu plus de trois mois de chômage contre seulement 16 % des diplômés du supérieur.

Le service civique est une voie empruntée par 9 % de la génération, 10 % des femmes, 12 % des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et 17 % des sortants d'un bac général. Pour les jeunes ayant réalisé un service civique au cours de leurs 3 premières années de vie active, celui-ci fait office de première expérience professionnelle (hors stages en cours d'études) dans 68 % des cas, et représente même la seule expérience d'emploi.



LA MARINE NATIONALE EN RÉGIONS

OUTRE MER

✓ Ce mercredi 6 décembre, dans le cadre des Assises économiques des Outre-mer, le Service Militaire Adapté et la Marine Nationale ont signé une lettre d'intention visant à accroître les échanges pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi des Jeunes.

✓ Ce protocole sera décliné localement par les centres de #recrutement et les #RSMA en #Guyane, #Guadeloupe, #Martinique, #LaReunion, #Nouvelle-Caledonie, #Polynesie française.

« C'est une excellente initiative qui est de nature à donner plus de visibilité sur les carrières de la Marine au profit des jeunes Françaises et Français ultramarins. »
S Sanson.



NORMANDIE / HAUT DE FRANCE

📣 offres d'emploi Marine Nationale 📣 au profit des **forces sous-marines**. F/H.



- 👉 Métiers de l'énergie, des opérations ou de soutien.
- 👉 Des filières accélérées pour les meilleurs profils, des allocations financières et des bourses de poursuite d'études pour certains domaines.
- 👉 Venez nombreuses et nombreux vous informer auprès de nos conseillers en bureau marine de proximité. Prise de rendez-vous en qq clics sur le site lamarinerecrite.fr
- 👉 Pour les régions Normandie et Hauts de France:

Le référent métiers officiers marins, école de Maistrance est Cedric Lentzy

Le référent cursus officiers (année de césure, contrats de 4, 8 ans ...) est William Callewaert

👉 Nos ambassadeurs #sousmariniers sont accessibles également sur la plate-forme numérique My Job Glasses

GRAND EST

6 décembre - Signature d'une convention de partenariat entre la **Marine Nationale** et le **lycée polyvalent Georges Brière** de l'académie de Reims.

10 jeunes : 2 jeunes femmes et 8 jeunes hommes vont pouvoir bénéficier d'un suivi personnalisé par les marins du CIRFA de Reims afin de les accompagner dans leur scolarité et parfaire **leur orientation professionnelle**, au travers d'échanges réguliers, de témoignages de marins, en intégrant la préparation militaire marine (PMM) de Châlons, de Troyes, de visites d'unités de la Marine voire de stages (PFMP).

Au menu : Découverte des métiers de la Marine accessibles grâce à leur formation au sein du lycée dans les filières systèmes numériques, métiers de l'électricité ou encore maintenance industrielle, mais également de s'ouvrir à d'autres opportunités comme Prisca qui envisage d'embarquer sur sous-marin après une première expérience d'opérateur des systèmes d'information, réseaux et télécommunications (MOOPS SIC) suite à son BACPRO SN 🍷 ➡ <https://lnkd.in/ed7thQHm>

LA MARINE RECRUTE

DANS SES ATELIERS NAVALS

Sur tous les océans et toutes les mers du monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, les marins assurent la sécurité et la protection de l'espace maritime français. En mer, sur terre et dans les airs, nous sommes 39 000 marins mobilisés pour accomplir des missions de **renseignement**, de **prévention**, d'**intervention**, de **protection** et de **dissuasion**.

En rejoignant le domaine de la mécanique et de la maintenance, dans les ateliers navals de la Marine nationale, vous interviendrez sur tous types d'équipements. Vos travaux de maintenance et de contrôle garantiront leur performance, au service de la réussite des missions.



VOS MISSIONS EN TANT QU'OPÉRATEUR INDUSTRIEL EN ATELIER NAVAL



Le spécialiste d'atelier naval – également appelé ATNAV - participe à l'entretien des bâtiments en activité et à leur restauration. Garant du maintien en condition opérationnelle navale, vous travaillerez des matériaux nobles comme le bois et les voilures. Vous évoluerez également à la pointe de la technologie en intervenant sur des systèmes automatisés, en travaillant sur les matériaux composites ou en assurant l'analyse prédictive des ouvrages. Vos connaissances techniques et votre expertise vous permettront d'agir vite, pour limiter l'immobilisation des équipements.

EXPLOREZ NOS MÉTIERS

Principalement affectés à terre, dans les ateliers des bases navales de métropole et d'Outre-mer du Service Logistique de la Marine (SLM), vous exercerez vos compétences techniques dans l'une des cinq filières suivantes :



Chaudronnier ou tuyauteur soudeur

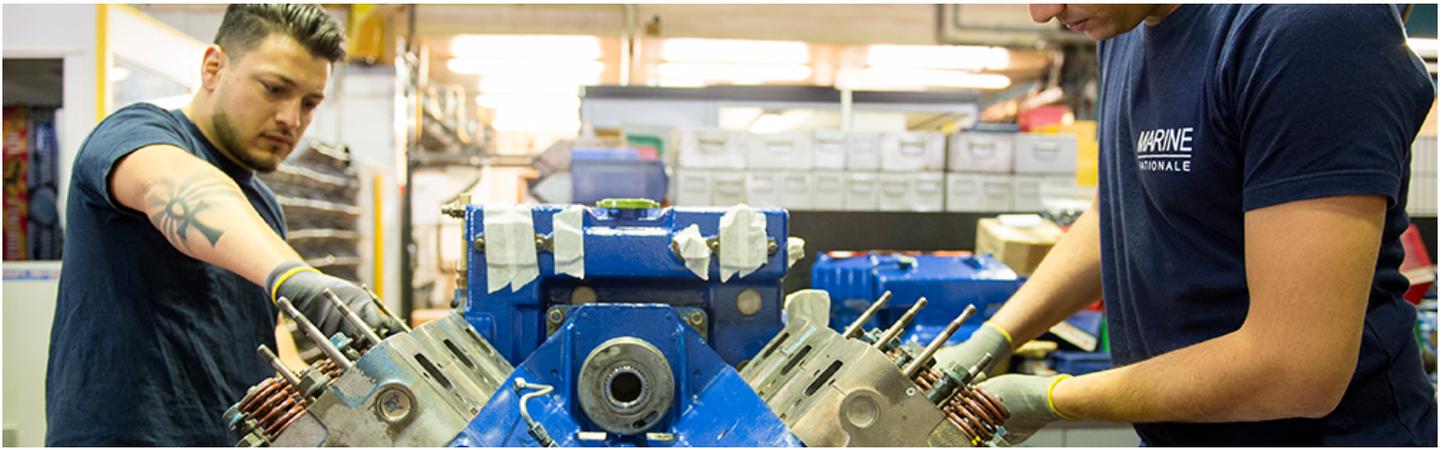
Charpentier, modelleur ou stratifieur

Opérateur ou usineur en machines-outils

Électricien ou électronicien Système

Mécanicien système

SE FORMER AU MÉTIER



LES CONDITIONS POUR POSTULER

Le métier d'opérateur industriel en atelier naval est accessible à partir du niveau 3ème à bac +2, après une formation complète et rémunérée. Selon votre niveau, en tant que matelot, vous vous engagez pour une durée de 2 ou 4 ans, en tant qu'officier marinier vous vous engagez pour une durée de 6 ou 10 ans.

Bon à savoir : *Certaines spécialités de Bac Pro telles que Maintenance des Équipements Professionnels (MEI), Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI) ou Technicien d'Usinage (TU) sont particulièrement recherchées !*

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Être de nationalité française.
- Être âgé de 17 à 30 ans.
- Savoir nager.
- Avoir effectué sa JDC.
- Être médicalement apte.

LES FORMATIONS PROPOSÉES

En tant que matelot, vous suivrez d'abord la formation généraliste des matelots au sein d'un Centre d'instruction navale. En tant qu'officier marinier, vous suivrez pendant 4 mois votre formation initiale à l'École de maistrance. Vous enchaînez ensuite sur une Formation Élémentaire Métier (FEM) d'un mois pour développer vos connaissances théoriques et pratiques. Enfin, vous poursuivrez votre apprentissage par compagnonnage au sein des ateliers du Service Logistique de la Marine (SLM).

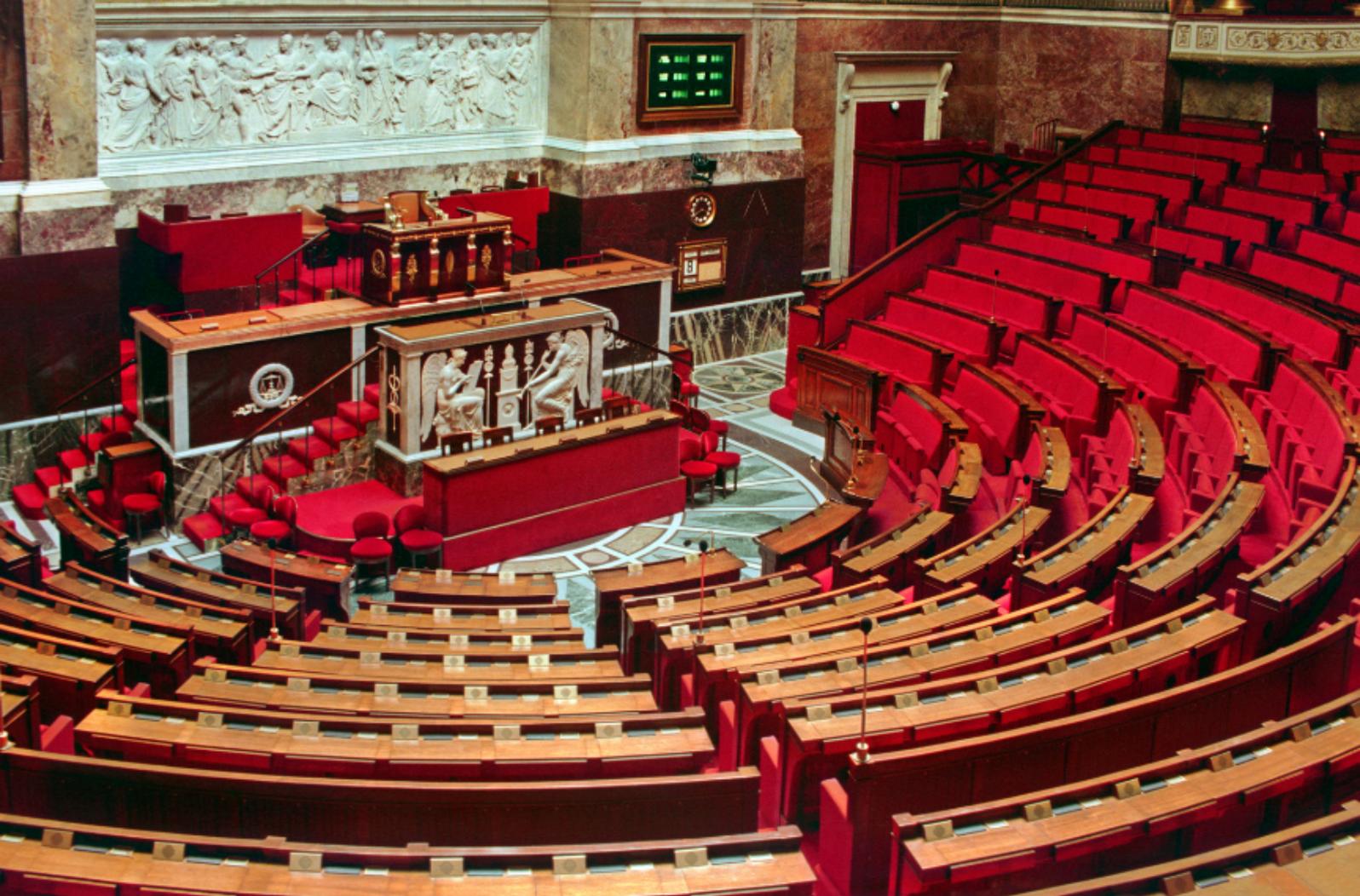
LES OPPORTUNITÉS D'ÉVOLUTION

Après quelques années d'expériences, en tant que matelot, vous pourrez vous spécialiser dans une des filières métiers en passant le Brevet d'Aptitude Technique (BAT). Vous poursuivrez alors votre carrière en tant qu'officier marinier (technicien et chef d'équipe). Vous visez de nouvelles responsabilités au cours de votre carrière ? L'obtention de Brevet Supérieur (BS) puis du Brevet de Maîtrise (BM) ou encore les concours internes sont ouverts aux officiers marins !

CE MÉTIER EST FAIT POUR VOUS SI...

- Vous avez le goût du travail manuel et du travail en équipe
- Vous savez vous adapter aux spécificités des différentes machines/outils
- Vous avez une première expérience technique dans le métier choisi ? C'est un plus !

**39 RECRUTEMENTS
PAR AN**



Réseaux sociaux : une proposition de loi visant à encadrer les pratiques commerciales et publicitaires liées au marché de l'influence sur internet

Cette proposition de loi vise à poser un cadre légal à l'activité des influenceurs sur les réseaux sociaux, et à définir un nouveau régime de responsabilité applicable à ces derniers, afin notamment de lutter contre la propagation des pratiques commerciales trompeuses et illicites sur internet.

Des annonceurs font appel à des créateurs de contenus à forte exposition médiatique (les «influenceurs», parfois suivis par des millions d'abonnés) pour diffuser des contenus visant à influencer les habitudes de consommation dans un but marketing.

Certains contenus affichent clairement leur intention commerciale, avec la promotion de codes de réduction négociés par l'influenceur en question, d'autres, au contraire, dissimulent sciemment leur objectif marketing, au détriment des consommateurs finaux qui ignorent le caractère promotionnel du message.

Si des textes législatifs encadrent déjà la pratique des partenariats commerciaux et que les professionnels du secteur réunis au sein de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) ont adopté des bonnes pratiques visant à clarifier les situations permettant de définir les conditions à partir desquelles la collaboration doit être mentionnée et selon quelles modalités, force est de constater en pratique que de nombreux contenus à caractère publicitaire n'indiquent pas l'existence du partenariat entre influenceurs et annonceurs.

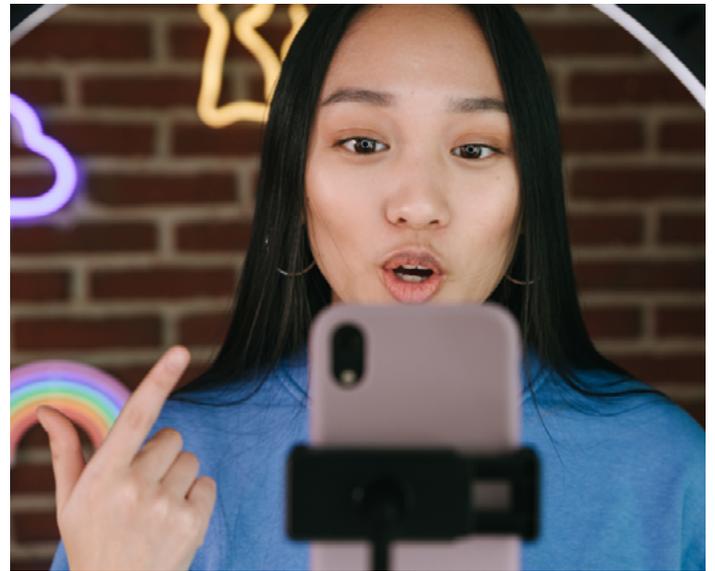
Le premier vide à combler pour pouvoir agir contre les pratiques frauduleuses liées au marché de l'influence est de définir dans la loi ce qu'est un influenceur. L'article 1 prévoit ainsi cette définition, ainsi que son articulation avec d'autres activités prévues par la loi, telles que l'activité de mannequin ou celles d'artiste-interprète ou d'auteur. L'article prévoit que le seuil d'audience d'un influenceur soit défini par décret.

L'article 1 vise en outre à instaurer un cadre légal à l'activité d'agent d'influenceurs et dans un souci de sécurisation juridique, pose le principe d'un contrat de mandat écrit entre l'influenceur et l'agent d'influenceurs, comprenant des mentions obligatoires. Un décret définira les modalités du mandat et les obligations respectives à la charge des parties ainsi que les modalités de rémunération. L'article 1 prévoit enfin des sanctions pénales applicables en cas de manquement à ce nouveau formalisme.

Par ailleurs, force est de constater en pratique que de nombreux influenceurs ne mentionnent pas le caractère publicitaire de leurs publications. L'article 2, en application des principes de transparence et de loyauté attachés à la publicité, instaure une nouvelle obligation pour les influenceurs, de mentionner explicitement la finalité publicitaire de tout contenu diffusé en ligne qui revêtirait un caractère laudatif à l'égard d'une entité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, ou qui serait destiné à promouvoir la fourniture de biens ou de services.

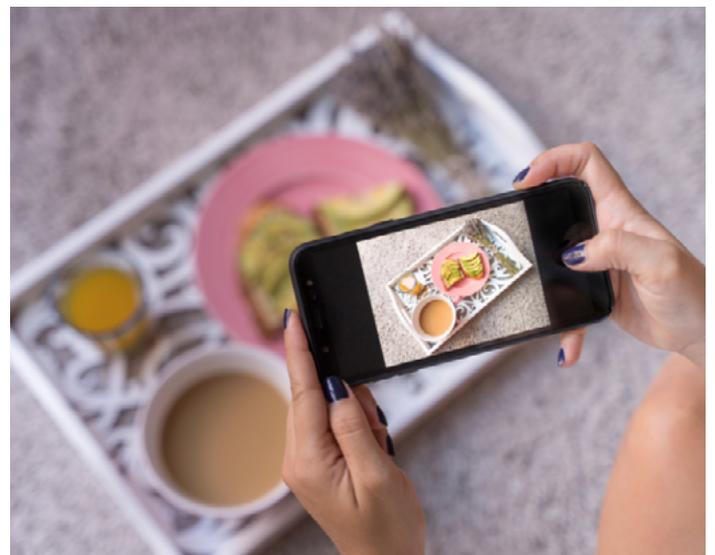
L'article 2 prévoit par ailleurs des dispositions spécifiques aux partenariats commerciaux que les influenceurs ont l'habitude de conclure avec des annonceurs. Dans un souci de sécurité juridique et de protection du consommateur, un contrat écrit est rendu obligatoire entre l'influenceur et l'utilisateur de ses services. Ce contrat doit en outre contenir des mentions obligatoires, à peine de sanctions décrites à l'article 3 de la présente proposition de loi.

Dans une logique de responsabilisation des acteurs du marché de l'influence sur internet, l'article 3 introduit plusieurs nouvelles sanctions administratives et pénales en cas de manquement aux nouvelles obligations posées par la présente proposition de loi.



Par ailleurs, il est aujourd'hui impossible de signaler une pratique frauduleuse ou contraire aux dispositions légales sur la publicité sur la plupart des plateformes ou réseaux sociaux. C'est pourquoi l'article 4 pose l'obligation, pour les opérateurs de plateformes en ligne, de mettre en place un dispositif de signalement des contenus relevant des pratiques commerciales interdites, agressives et trompeuses.

Enfin, notre société évolue avec le progrès technique et les nouvelles pratiques qui y sont liées. Il est parfois difficile d'appréhender ces évolutions et c'est pourquoi l'article 5 prévoit que le gouvernement rende un rapport dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi. Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux exhaustif du développement des nouvelles pratiques commerciales et publicitaires liées au marché de l'influence en ligne et sur les réseaux sociaux. Il devra également dresser une synthèse de l'ensemble des possibilités d'actions en justice, individuelles et collectives, qui s'offrent aux victimes de pratiques commerciales déloyales liées au marché de l'influence.





QUE PEUT FAIRE L'ONU FACE A LA GUERRE ?

La guerre en Ukraine, suite à l'invasion russe, a suscité toutes sortes de questions sur les Nations Unies, notamment sur le rôle du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. La Charte des Nations Unies apporte des réponses à ces questions.

Le Conseil de sécurité peut-il arrêter une guerre ?

Les fonctions et les pouvoirs du Conseil de sécurité sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, le document fondateur de l'Organisation, entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Le Conseil de sécurité est composé de 15 membres – cinq sièges permanents appartiennent à la Chine, aux États-Unis, à la Fédération de Russie, à la France et au Royaume-Uni, et 10 sièges non permanents sont attribués par rotation suite à des élections par les autres membres de l'ONU.

Cet organe s'est vu confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il prend l'initiative de déterminer l'existence d'une menace pour la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression.

Les mesures prises par le Conseil sont contraignantes pour tous les pays membres de l'ONU.

Lorsqu'il traite des crises, le Conseil de sécurité, guidé par la Charte des Nations Unies, peut prendre différentes mesures. Agissant en vertu du chapitre VI de la Charte, le Conseil peut inviter les parties ayant

un différend à le régler par des moyens pacifiques et recommander des méthodes d'ajustement ou des conditions de règlement.

Il peut également recommander le renvoi des différends devant la Cour internationale de justice (CIJ), principal organe judiciaire des Nations Unies, qui siège à La Haye, aux Pays-Bas.

Dans certains cas, le Conseil de sécurité peut agir en vertu du chapitre VII de la Charte et recourir à l'imposition de sanctions ou peut même autoriser, en dernier ressort, lorsque les moyens pacifiques de règlement d'un différend sont épuisés, le recours à la force, par des États membres, des coalitions d'États membres ou des opérations de paix autorisées par l'ONU, pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Il est important de noter que les mesures requises pour exécuter les décisions du Conseil de sécurité en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales sont prises par tous les membres des Nations Unies ou par certains d'entre eux, comme le Conseil de sécurité peut le déterminer conformément au chapitre VII.





Qu'est-ce que le « droit de veto » et comment peut-il être utilisé ?

La procédure de vote au Conseil de sécurité est guidée par l'article 27 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que chaque membre du Conseil dispose d'une voix.

Lorsqu'il s'agit de décider des questions procédurales, neuf membres doivent voter en faveur de la décision pour qu'elle soit adoptée. Pour toutes les autres questions, un vote affirmatif de neuf membres « y compris les voix concordantes des membres permanents » est nécessaire.

En d'autres termes, un vote négatif de l'un des cinq membres permanents (Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) peut empêcher l'adoption par le Conseil de tout projet de résolution relatif à des questions de fond.

Depuis 1946, les cinq membres permanents – communément appelés les « P5 » – ont tous exercé leur droit de veto à un moment ou à un autre.

À ce jour, environ 49 % des véto ont été opposés par la Fédération de Russie (autrefois Union des républiques socialistes soviétiques), 29 % par les États-Unis, 10 % par le Royaume-Uni. La Chine et la France ont été à l'origine chacun de 6% des véto.

L'Assemblée générale peut-elle intervenir lorsque le Conseil de sécurité est incapable de prendre une décision sur l'arrêt d'une guerre ?

Selon la résolution 377A (V) de 1950 de l'Assemblée générale, connue sous le nom de « L'union pour le maintien de la paix », si le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'agir en raison de l'absence d'unanimité entre ses cinq membres permanents disposant d'un droit de veto, l'Assemblée a le pouvoir de formuler des recommandations à l'ensemble des membres de l'ONU concernant les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Par exemple, le plus souvent, le Conseil de sécurité détermine quand et où une opération de paix des Nations Unies doit être déployée, mais historiquement, lorsque le Conseil n'a pas été en mesure de prendre une décision, l'Assemblée générale l'a fait. Par exemple, en 1956, l'Assemblée générale a créé la première force d'urgence des Nations Unies (FUNU I) au Moyen-Orient.

En outre, l'Assemblée générale peut se réunir en session extraordinaire d'urgence si neuf membres du Conseil de sécurité ou la majorité des membres de l'Assemblée en font la demande. À ce jour, l'Assemblée générale a tenu 11 sessions extraordinaires d'urgence (dont 8 ont été demandées par le Conseil de sécurité).

Plus récemment, le 27 février 2022, le Conseil de sécurité, tenant compte du fait que l'absence d'unanimité de ses membres permanents l'avait empêché d'exercer sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a décidé de convoquer une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale dans sa résolution 2623.

Le 1er mars 2022, l'Assemblée générale, réunie en session d'urgence, a adopté une résolution par laquelle elle déplore «l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation de l'article 2 (4) de la Charte et exige que la Fédération de Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine et retire complètement et inconditionnellement toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues».

Cependant, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité, les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes, ce qui signifie que les pays ne sont pas obligés de les mettre en oeuvre.



L'adhésion d'un pays à l'ONU peut-elle être révoquée ?

L'article 6 de la Charte se lit comme suit :

Si un Membre de l'Organisation enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la présente Charte, il peut être exclu de l'Organisation par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Cela ne s'est jamais produit dans l'histoire des Nations Unies.

L'article 5 prévoit la suspension d'un État membre : Un Membre de l'Organisation contre lequel une action préventive ou coercitive a été entreprise par le Conseil de sécurité peut être suspendu par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sé-

curité, de l'exercice des droits et privilèges inhérents à la qualité de Membre.

L'exercice de ces droits et privilèges peut être rétabli par le Conseil de sécurité.

La suspension ou l'expulsion d'un État membre de l'Organisation est effectuée par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil. Une telle recommandation requiert le vote concordant des membres permanents du Conseil de sécurité.

À moins qu'ils n'acceptent leur propre expulsion ou suspension, les membres permanents du Conseil ne peuvent être révoqués que par un amendement de la Charte des Nations Unies, comme le prévoit le chapitre XVIII.

L'ONU a toutefois pris des mesures à l'encontre de certains pays pour mettre fin à des injustices majeures. On peut citer le cas de l'Afrique du Sud et la contribution de l'ONU à la lutte contre l'apartheid, en attirant l'attention du monde sur l'inhumanité du système, en légitimant la résistance populaire, en encourageant les actions anti-apartheid des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en instituant un embargo sur les armes et en soutenant un embargo pétrolier et des boycotts de l'apartheid dans de nombreux domaines.

Le Conseil de sécurité a institué, en 1963, un embargo volontaire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, et l'Assemblée générale a refusé d'accepter les lettres de créance de ce pays de 1970 à 1974. À la suite de cette interdiction, l'Afrique du Sud n'a plus participé aux travaux de l'Assemblée jusqu'à la fin de l'apartheid en 1994.



QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ?

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre.

Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel est :

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois :** le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.
- **Inclusif :** des expressions de notre patrimoine culturel immatériel peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré et se sont installés dans une autre région, elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération, qu'elles ont évolué en réaction à leur environnement et qu'elles contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur.

Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.

- **Représentatif** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.

- **Fondé sur les communautés** : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, qui compte à ce jour plus de 500 éléments inscrits, vise à reconnaître et promouvoir la diversité des pratiques culturelles et savoir-faire portés par les communautés.

La Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, qui compte à ce jour plus de 70 éléments inscrits, recense les éléments du patrimoine vivant dont la pérennité est menacée. Elle permet aux États parties à la Convention de mobiliser la coopération et l'assistance internationales nécessaires pour renforcer la transmission de ces pratiques culturelles en accord avec les communautés concernées.



Les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain en France ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, a annoncé l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).



Les langues en danger ou les religions peuvent être-elles éligibles à l'inscription ?

Non, pas en tant que telles. Les langues ne peuvent pas être inscrites sur les listes en tant que telles, mais seulement comme véhicule d'expressions de patrimoine immatériel d'un groupe ou d'une communauté donnés. Une tradition qui nécessite l'utilisation d'une langue (connaissances relatives à la nature, artisanat, art du spectacle) peut être inscrite. Sa sauvegarde impliquera la sauvegarde de la langue concernée. Mais la syntaxe, la grammaire et le lexique entier d'une langue ne sont pas considérés comme patrimoine immatériel selon les termes de la Convention.

De la même façon, les religions organisées ne peuvent pas être proposées spécifiquement comme éléments pour inscription, bien qu'une grande partie du patrimoine immatériel comporte des aspects de nature spirituelle. Les éléments du patrimoine culturel immatériel relatifs aux traditions religieuses sont souvent proposés comme « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers » ou bien « pratiques sociales, rituels et événements festifs ».

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour Elizabeth Mrema, les humains sont l'espèce la plus dangereuse de l'histoire mondiale

Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, lance un cri d'alarme. Elle estime qu'il n'y a plus de temps à perdre et qu'il faut « agir maintenant » pour préserver la biodiversité.

« Nous sommes l'espèce la plus dangereuse de l'histoire mondiale », a-t-elle déploré.

Lire l'article complet [ici](#).



ÉLEVAGE INTENSIF : PLUS DE 8 ANIMAUX SUR 10 EN FRANCE

"Dans les publicités, on les voit gambader dans des prés. Pourtant en France, plus de 8 animaux abattus sur 10 sont issus des élevages intensifs. Selon leur espèce, ils sont enfermés dans des cages, entassés dans des bâtiments, des enclos, des bassins, bien souvent conçus sans règles minimales de protection animale, des environnements très pauvres qui sont loin de répondre à leurs besoins biologiques. Une chose est sûre : ces animaux ne verront jamais le moindre brin d'herbe... Au total, ce sont ainsi plus de 8 animaux d'élevage sur 10 qui sont élevés en France en système dit « standard », c'est-à-dire en cages ou entassés dans des bâtiments, des enclos, des bassins, sans aucun accès à l'extérieur.

Lire l'article complet de L214 [ici](#).

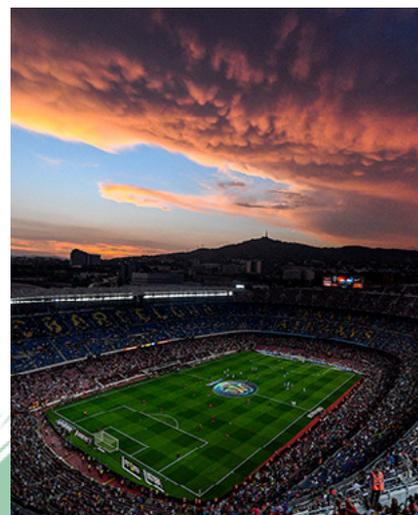


Des compétitions sportives plus écolos, c'est possible ?

Les grandes compétitions sportives aggravent la crise écologique. Que faire ? Certains ne jurent que par la compensation carbone. D'autres veulent ralentir et limiter les événements. Ou bien faut-il tout arrêter ?

Déplacements massifs en avion, pistes de ski au milieu du désert, jardins rasés pour construire des piscines olympiques... Les grandes compétitions sportives aggravent la crise écologique. « Organiser des événements qui génèrent autant d'empreinte carbone et de destruction, ce n'est plus possible », assure l'économiste du sport Christophe Lepetit. Alors, on fait quoi maintenant ? Des pistes existent pour ramener la Coupe à la raison : compensation carbone, décroissance ou arrêt pur et simple. Reporterre les passe au crible.

Dossier à retrouver [ici](#).



Biodiversité : « Il n’y a pas de planète B. C’est à nous de réparer le monde que nous avons » - Guterres

A l’ouverture de la 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique à Montréal, au Canada, le Secrétaire général de l’ONU, António Guterres, a appelé mardi à arrêter la destruction de la nature et demandé aux participants de la conférence de s’entendre sur un cadre mondial de la biodiversité audacieux pour l’après-2020.

« Nous faisons la guerre à la nature », a dénoncé le chef de l’ONU dans un discours. « La déforestation et la désertification créent des friches d’écosystèmes autrefois florissants. Notre terre, notre eau et notre air sont empoisonnés par les produits chimiques et les pesticides, et étouffés par les plastiques ».

Selon lui, « notre dépendance aux combustibles fossiles a plongé notre climat dans le chaos ». « La production et la consommation non durables font monter en flèche les émissions et dégradent notre terre, notre mer et notre air », a-t-il ajouté.

Le Secrétaire général a noté qu’aujourd’hui, « un tiers de toutes les terres sont dégradées, ce qui rend plus difficile de nourrir des populations croissantes ». « Les plantes, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et les invertébrés sont tous à risque. Un million d’espèces sont au bord du gouffre », a-t-il ajouté. « La dégradation des océans accélère la destruction des récifs coralliens vitaux et d’autres écosystèmes marins - et affecte directement les communautés qui dépendent des océans pour leur subsistance ».

« Nous traitons la nature comme des toilettes »

Selon M. Guterres, « avec notre appétit sans fond pour une croissance économique incontrôlée et inégale, l’humanité est devenue une arme d’extinction massive ». « Nous traitons la nature comme des toilettes. Et finalement, nous nous suicidons par procuration », a-t-il martelé.

Face à cette situation, il estime que cette conférence est notre chance d’arrêter « cette orgie de destruction » et de « passer de la discorde à l’harmonie ».

Il a dit attendre rien de moins de cette réunion qu’un cadre mondial de la biodiversité audacieux pour l’après-2020, qui « repousse l’apocalypse de la biodiversité en s’attaquant de toute urgence à ses moteurs - changement d’utilisation des terres et des mers, surexploitation des espèces, changement climatique, pollution et espèces exogènes envahissantes ».

Il souhaite aussi que ce cadre « s’attaque aux causes profondes de cette destruction », notamment les subventions nuisibles, les investissements mal orientés, et les systèmes alimentaires non durables.

Il souhaite aussi que l’accord soutienne d’autres accords mondiaux visant à protéger notre planète - de l’Accord de Paris sur le climat aux accords sur la dégradation des terres, les forêts, les océans, les produits chimiques et la pollution.

Des promesses qui doivent être tenues

Et surtout il réclame un cadre « avec des objectifs clairs, des repères et une responsabilité ». « Pas d’excuses. Aucun retard. Les promesses faites doivent être des promesses tenues. Il est temps de forger un pacte de paix avec la nature », a-t-il ajouté.

Selon le Secrétaire général, cela nécessite trois actions concrètes.

- Premièrement, les gouvernements doivent élaborer des plans d’action nationaux audacieux dans tous les ministères, qu’il s’agisse des finances, de l’alimentation, de l’énergie et des infrastructures.
- Deuxièmement, le secteur privé doit admettre que le profit et la protection doivent aller de pair.
- Et troisièmement, les pays développés doivent apporter un soutien financier massif aux pays du Sud, qui sont les gardiens des richesses naturelles de notre planète.

« C’est à nous d’assumer la responsabilité des dommages que nous avons causés, et de prendre les mesures nécessaires pour les réparer. Oublions les rêveries de certains milliardaires – il n’y a pas de planète B. C’est à nous de réparer le monde que nous avons », a conclu le Secrétaire général.

La conférence se tient du 7 au 19 décembre à Montréal. La première partie de la COP15 s’est tenue à Kunming, en Chine, en octobre de l’année dernière. Cette deuxième partie comprend la poursuite des négociations par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Convention a été signée pour la première fois par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Montréal est le siège du secrétariat de la CDB.

Lire l’article complet [ici](#).

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SES CONSÉQUENCES SUR LA MONTÉE DES EAUX



Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle essentiel dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur Terre serait de $-18\text{ }^{\circ}\text{C}$ au lieu de $+14\text{ }^{\circ}\text{C}$ et la vie n'existerait peut-être pas. Toutefois, depuis le XIXe siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. En conséquence, l'équilibre climatique naturel est modifié et le climat se réajuste par un réchauffement de la surface terrestre. Nous pouvons déjà constater les effets du changement climatique. C'est pourquoi il convient de se mobiliser et d'agir. Tout le monde est concerné : élus, acteurs économiques, citoyens, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour s'adapter aux changements déjà engagés.

Pourquoi la Terre chauffe ?

La Terre reçoit en permanence de l'énergie du soleil. La partie de cette énergie qui n'est pas réfléchiée par l'atmosphère, notamment les nuages, ou la surface terrestre est absorbée par la surface terrestre qui se réchauffe en l'absorbant.

En contre-partie, les surfaces et l'atmosphère émettent du rayonnement infra-rouge, d'autant plus intense que les surfaces sont chaudes. Une partie de ce rayonnement est absorbée par certains gaz et par les nuages, c'est le phénomène de l'effet de serre. L'autre partie est émise vers l'univers et la température de la Terre s'ajuste pour trouver un équilibre entre l'énergie du soleil absorbée en permanence et celle réémise sous forme de rayonnement infra-rouge. Une augmentation des gaz à effet de serre suite aux activités de l'homme piège une partie de ce rayonnement, ce qui provoque une hausse de la température des surfaces jusqu'à trouver un nouvel équilibre. C'est la cause principale du réchauffement climatique observé ces dernières décennies.



Un degré, deux degrés, quatre degrés... Au cours du siècle à venir, la température de la planète va continuer de monter. Plus l'humanité émettra de gaz à effet de serre, plus le réchauffement climatique sera important. Les rapports du GIEC alertent sur cette situation et les conférences internationales comme les COP promettent des solutions. Mais en quoi ce dérèglement du climat est-il un problème ? Pourquoi doit-on se soucier de quelques degrés de plus ? Naturellement, la hausse des températures va avant tout entraîner des canicules de plus en plus fréquentes et meurtrières. Et ces épisodes de chaleur s'accompagneront de sécheresses très problématiques pour l'agriculture. Mais ce n'est pas tout. Un autre mécanisme risque d'être mis à rude épreuve : le cycle de l'eau. Entre la fonte des glaciers, la montée des eaux et les inondations, les conséquences pourraient bien être meurtrières pour les humains, mais aussi pour l'ensemble de la biodiversité.



Dans le sud-est du Bangladesh, la montée du niveau de la mer causée par le changement climatique menace un million d'hectares de terre arable et de déplacer 40 millions de personnes. Les agriculteurs de la région perdent la moitié de leurs récoltes du fait des marées hautes inondant leurs champs d'eau salée et emportent les semis, entraînant une recrudescence de la pauvreté et de la malnutrition. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) préconise la mise en place de techniques et systèmes de production nouveaux permettant d'adapter l'agriculture locale aux changements climatiques. Par exemple, un

projet de digues hautes de plus de 7m permet de contenir la mer hors des champs cultivés. Et une nouvelle variété de riz a été spécialement créée pour pousser dans de l'eau salée.



Ces 13 îles disparaîtront si la montée des eaux continue au rythme actuel. La plupart des ces îles sont en état d'alerte à chaque jour. La montée des eaux est entre autre dû au réchauffement climatique et à la fonte des glaciers.

La liste des 13 îles qui disparaîtront d'ici 80 ans

1. Île Salomon 0:20
2. Les Maldives 0:52
3. Les Palaos 1:19
4. La Micronésie 2:00
5. Les Îles Fiji 2:22
6. Les Tuvalu 2:58
7. Les Seychelles 3:19
8. Kiribati 3:52
9. Les Îles Cook 4:21
10. Polynésie Française 4:45
11. Îles de Tangier, Virginie 5:16
12. Les Îles Marshall 5:50
13. Shishmareff, Alaska 6:19



Les Néerlandais sont les champions du monde de la protection du littoral. Et pour cause : une grande partie de leur pays se trouve sous le niveau de la mer. Ils concentrent leurs efforts sur l'amélioration des digues, notamment grâce à la spartine anglaise, une plante qui puise son énergie dans la puissance des vagues.

Littoral : 126 communes face à l'érosion côtière

Depuis 50 ans, environ 30 km² de terres ont disparu en France à la suite du recul du trait de côte. Une ordonnance et un décret publiés au Journal officiel en avril 2022 instaurent des mesures de prévention dans des communes qui pourraient être touchées par l'accroissement de ce phénomène dans les années à venir.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a posé le cadre de l'action gouvernementale visant à renforcer la prévention relative aux zones du littoral qui pourraient être touchées par un risque de submersion. D'ici 2100, au moins 50 000 logements devraient être concernés.

L'ordonnance du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte et le décret du 29 avril 2022 précisent :

- le cadre en matière d'urbanisme ;
- et la liste des communes particulièrement touchées par un risque d'érosion dans les années à venir.

Toutes les régions côtières concernées en métropole

Publié au Journal officiel du 30 avril 2022, le décret établit la liste des 126 communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral (nouvelle fenêtre). Cette liste qui est révisée au moins tous les neuf ans peut inclure aussi de nouvelles communes souhaitant adapter sans tarder leurs actions.

La plupart des régions côtières sont concernées. La Bretagne est la plus touchée (avec 41 communes inscrites). Les autres régions inscrites dans la liste sont les Hauts-de-France, la Normandie, les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. L'Outre-Mer y figure également avec 25 communes. La Martinique totalise par exemple 13 communes.

Ces communes ont été identifiées en tenant compte de la particulière vulnérabilité de leur territoire au recul du trait de côte. La vulnérabilité des territoires a été déterminée en fonction de l'état des connaissances scientifiques résultant notamment de l'indicateur national de l'érosion littorale

Cet indicateur national de l'érosion côtière (nouvelle fenêtre), produit par le Cerema (établissement public qui accompagne l'État et les collectivités territoriales sur les politiques publiques d'aménagement et de transport), a permis de déterminer que près de 20% du trait de côte naturel est en recul.

De nouvelles règles de construction sur le littoral

L'ordonnance du 6 avril 2022 crée le bail réel d'adaptation à l'érosion côtière. Ce nouveau type de bail pourra être conclu entre un bailleur public et un preneur sur des bâtiments situés dans les zones exposées. Le bail a une durée comprise entre 12 et 99 ans afin de permettre la poursuite de certaines activités, liées au tourisme ou à l'économie du littoral par exemple.

Parmi les **126 communes**, celles qui ne disposent pas encore de "plan de prévention des risques littoraux" devront réaliser la **cartographie de l'évolution du trait de côte à 30 et 100 ans**. Dans les zones exposées d'ici 30 ans, les nouvelles constructions seront interdites, à l'exception de l'installation de services publics et de nouvelles activités économiques nécessitant la "proximité immédiate" de la mer par exemple. L'ordonnance définit par ailleurs une méthode d'évaluation de la valeur des biens exposés au recul du trait de côte à privilégier, à horizon de 30 ans.

Quant aux zones problématiques d'ici 100 ans, elles resteront constructibles. Toutefois, elles devront être détruites lorsque la menace liée à l'érosion de la côte avancera.

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

2 DÉCEMBRE



Le saviez-vous ?

On estime aujourd'hui qu'environ 50 millions de personnes sont victimes de l'esclavage moderne, dont 28 millions du travail forcé et 22 millions du mariage forcé.

Près d'une victime sur 8 d'esclavage moderne est un enfant. Plus de la moitié de ces enfants sont victimes d'exploitation sexuelle.

Une grande majorité des cas de travail forcé (86%) est recensée dans le secteur privé.

Les femmes et les filles sont disproportionnellement touchées par le travail forcé; elles représentent 80 % des victimes dans l'industrie du sexe.

La Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage commémore l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui [A/RES/317(IV)] du 2 décembre 1949.

L'objectif de cette journée est d'éradiquer les formes contemporaines d'esclavages telles que la traite d'êtres humains, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants, les mariages forcés et le recrutement forcé d'enfants dans les conflits armés.

L'esclavage moderne est en augmentation

Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), le travail forcé et les mariages forcés ont considérablement augmenté au cours des cinq dernières années. Les estimations mondiales portaient à 50 millions le nombre de personnes victimes d'une forme d'esclavage moderne en 2021, soit 10 millions de plus qu'en 2016. Les femmes et les enfants restent vulnérables de manière disproportionnée.

Bien que l'esclavage moderne ne soit pas défini dans la loi, il est utilisé comme un terme générique couvrant des pratiques telles que le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé et la traite des êtres humains. Il s'agit essentiellement de situations d'exploitation qu'une personne ne peut refuser ou quitter en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir.

L'esclavage moderne se produit dans presque tous les pays du monde et transcende les frontières ethniques, culturelles et religieuses. Plus de la moitié (52%) de tout le travail forcé et un quart de tous les mariages forcés se trouvent dans les pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé.

Esclavage moderne : mythes et réalités L'esclavage moderne est présent partout mais la plupart des gens l'ignore. Voici quelques mythes qui l'entourent.

MYTHE: L'ESCLAVAGE APPARTIENT AU PASSÉ

RÉALITÉ : Non, pas du tout. L'esclavage plonge ses racines dans l'histoire et existe toujours, sous de nombreuses formes différentes. La traite d'êtres humains, la servitude pour dette et le travail domestique forcé ne sont que quelques exemples. Mais ce n'est pas une fatalité. Un effort coordonné des gouvernements et des militants du monde entier pourrait mettre fin à l'esclavage moderne une fois pour toutes. C'est tout le propos du Protocole de l'OIT sur le travail forcé.

MYTHE : ASSEZ PEU DE PERSONNES SONT VICTIMES DE L'ESCLAVAGE MODERNE

RÉALITÉ : On dénombre aujourd'hui plus de personnes en situation d'esclavage qu'à toute autre période de l'histoire. Plus de 25 millions de femmes, d'hommes et d'enfants vivent dans des situations d'esclavage moderne, soit 3 personnes sur 1000 dans le monde. Si elles vivaient toutes dans la même ville, ce serait une des plus grandes villes du monde.

MYTHE: LA TRAITE À DES FINS SEXUELLES REPRÉSENTE LA PLUPART DES CAS D'ESCLAVAGE MODERNE

RÉALITÉ : Environ une victime sur cinq est concernée par l'exploitation sexuelle. La plupart des personnes victimes de l'esclavage travaillent dans des secteurs comme l'agriculture, la pêche, la construction, l'industrie, les mines, les services et le travail domestique.

MYTHE: L'ESCLAVAGE MODERNE N'EST PAS TRÈS LUCRATIF

RÉALITÉ : L'esclavage moderne est un énorme marché. Une récente étude de l'OIT a estimé que l'esclavage moderne générerait plus de 150 milliards de dollars de profits annuels, ce qui équivaut aux profits cumulés des 4 sociétés les plus rentables au monde.



Les principales formes de l'esclavage moderne

L'esclavage a évolué et s'est manifesté de différentes manières à travers l'Histoire. Aujourd'hui, certaines formes traditionnelles de l'esclavage demeurent, tandis que d'autres ont évolué. Les organes des Nations Unies dédiés aux droits humains ont démontré la persistance de formes anciennes d'esclavage, ancrées dans les croyances et les pratiques traditionnelles. Ces formes d'esclavage sont le résultat de discriminations contre les groupes les plus vulnérables au sein de sociétés, considérés comme appartenant à des castes inférieures, des minorités tribales ou encore les peuples autochtones.

Le travail forcé

Le travail forcé peut être défini comme un travail accompli contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque. Cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires.

Le travail des enfants



Dans le monde, plus de 150 millions d'enfants sont contraints de travailler, ce qui représente plus d'un enfant sur dix. Cela va à l'encontre de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît « le droit de l'enfant d'être protégé de l'exploitation économique et de tout travail susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou de nuire à la santé de l'enfant ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ». La majorité du travail des enfants qui se produit aujourd'hui est à des fins d'exploitation économique.

Toutes les tâches exécutées par les enfants ou les adolescents ne tombent pas forcément sous la dénomination de travail des enfants qui lui doit être éliminé.

Les tâches qui se limitent à aider les parents à la maison, dans l'entreprise familiale sous certaines conditions, gagner un peu d'argent de poche en dehors des heures de cours ou pendant les vacances scolaires ne sont pas considérées en tant que telles comme des tâches relevant du travail des enfants. Par contre, le concept « travail des enfants » regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental.

La traite d'êtres humains

Selon le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, l'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.





“À bas Xi Jinping !” : les images des manifestations en Chine

Depuis le 26 novembre, des manifestants défilent dans plusieurs villes chinoises. Un mouvement exceptionnel dans un pays très répressif. Si les rassemblements se sont d’abord concentrés sur le rejet de la politique “zéro Covid”, ils ont rapidement pris un tournant plus politique.

“Rendez-moi la liberté !”, “À bas le Parti communiste!”, “À bas Xi Jinping !”, crient plusieurs cortèges dans la nuit. Les manifestants chinois que l’on voit sur des vidéos risquent la prison en se rassemblant dans différentes villes du pays depuis le 26 novembre, résume CNN. Sur les réseaux sociaux, les images des protestations, tournées sur place par des habitants ou des journalistes étrangers, sont très partagées et diffusées.

L’élément déclencheur de cette colère est l’incendie d’une résidence à Urumqi, capitale de la province du Xinjiang. Au moins dix personnes sont mortes. Pour certains, le confinement en vigueur aurait empêché les habitants de sortir et ralenti l’arrivée des pompiers. Les autorités locales ont démenti.

Les rassemblements avaient initialement pour objectif de rendre hommage aux morts d’Urumqi et de protester contre la politique “zéro Covid”, très stricte depuis près de trois ans. Mais le mouvement a rapidement pris un tournant plus politique avec des slogans réclamant plus de liberté d’expression, de la presse, voire l’éviction du chef d’État, Xi Jinping.

Lire l'article complet [ici](#).

L'hiver menace la vie de millions de personnes en Ukraine, alerte l'OMS

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a prévenu mardi que l'hiver menacera la vie de millions d'Ukrainiens, après une série de frappes russes dévastatrices sur les infrastructures énergétiques du pays.

« Cet hiver mettra en danger la vie de millions de personnes en Ukraine (...) et la santé de la population ne peut être prise en otage », a déclaré Hans Kluge, le Directeur régional de l'OMS pour l'Europe. « Pour faire simple, cet hiver sera une question de survie ».

Selon la branche européenne de l'Agence sanitaire mondiale de l'ONU, le pays est confronté à une crise thermique qui s'ajoute à une crise permanente provoquée par la guerre et la pandémie. « La crise énergétique dévastatrice, l'aggravation de l'urgence en matière de santé mentale, les contraintes qui pèsent sur l'accès humanitaire et le risque d'infections virales feront de cet hiver une épreuve redoutable pour le système de santé ukrainien et le peuple ukrainien, mais aussi pour le monde et son engagement à soutenir l'Ukraine ».

En attendant, les dommages à l'infrastructure énergétique ukrainienne « ont déjà des effets dévastateurs sur le système de santé et sur la santé de la population », a ajouté le Dr Kluge. Selon l'OMS, la moitié des infrastructures énergétiques de l'Ukraine sont endommagées ou détruites.

10 millions d'Ukrainiens privés d'électricité

Cette situation entraîne déjà des répercussions sur le système de santé et sur la santé de la population. Aujourd'hui, 10 millions de personnes - un quart de la population - sont privées d'électricité. « Or le froid peut tuer », a prévenu le Chef de l'OMS pour l'Europe, rappelant que les températures devraient chuter jusqu'à -20 °C dans certaines régions de l'Ukraine. Alors que les familles désespérées tentent de rester au chaud, beaucoup seront obligées de se tourner vers des méthodes de chauffage alternatives, comme brûler du charbon de bois ou du bois, ou utiliser des générateurs alimentés au diesel, ou des chauffages électriques. Ces méthodes comportent des risques pour la santé, notamment l'exposition à des substances toxiques nocives pour les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de troubles respiratoires et cardiovasculaires, ainsi que des brûlures et des blessures accidentelles.



Dans ces conditions, l'OMS s'attend à ce que « deux à trois millions de personnes supplémentaires quittent leur maison à la recherche de chaleur et de sécurité ». « Elles seront confrontées à d'importants problèmes de santé, dont des infections respiratoires telles que la Covid-19, la pneumonie, la grippe et un risque grave de diphtérie et de rougeole dans une population sous-vaccinée », a affirmé Hans Kluge.

Plus de 700 attaques contre des établissements de santé En d'autres termes, cet hiver sera une question de survie. Cette alerte de l'OMS intervient alors qu'elle a enregistré plus de 700 attaques contre des établissements de santé ukrainiens depuis le début de l'invasion russe en février. Ce qui constitue selon le Dr Kluge « une violation manifeste » du droit international humanitaire.

La poursuite des attaques contre les infrastructures sanitaires et énergétiques signifie finalement que «des centaines d'hôpitaux et d'établissements de santé ne sont plus pleinement opérationnels». Ils manquent de carburant, d'eau et d'électricité pour répondre aux besoins essentiels.

« Les populations seront confrontées à d'importants problèmes de santé, dont des infections respiratoires telles que la Covid-19, la pneumonie, la grippe et un risque grave de diphtérie et de rougeole dans une population sous-vaccinée », a fait remarquer le Dr Kluge, relevant que « les maternités ont besoin de couveuses, les banques de sang de réfrigérateurs, les lits de soins intensifs de ventilateurs, et tous ont besoin d'énergie ».

La Française Stéphanie Frappart, première femme à arbitrer en Coupe du monde

"Une première dans l'histoire du football. La Française Stéphanie Frappart, [est devenue], jeudi 1er décembre, la première femme à arbitrer une rencontre de Coupe du monde masculine, en tenant le sifflet du match décisif du groupe E, Allemagne-Costa Rica, nouvelle étape d'une carrière fulgurante débutée en 1996 et depuis sans accroc.

La carrière de cette Française de 38 ans suffit à elle seule à illustrer la place grandissante des femmes dans le football. Stéphanie Frappart a déjà été la première femme arbitre centrale en deuxième division française (2014) en Ligue 1 masculine (2019), la première femme à diriger la Supercoupe d'Europe en août 2019, la première femme à officier en Ligue des champions en décembre 2020, la première à arbitrer lors d'un Euro en 2021, la première, encore, en finale de Coupe de France, le 7 mai dernier...

La voici maintenant à arbitrer une rencontre au Qatar, aux côtés de la Rwandaise Salima Mukansanga et de la Japonaise Yoshimi Yamashita, également désignées arbitres principales – trois autres femmes font également partie du groupe des arbitres assistants."

[Lire l'article complet ici.](#)



Marjane Satrapi : l'Iran vit "la première révolution féministe du monde suivie par les hommes"

Malgré les tentatives de l'exécutif pour réprimer les manifestations, les Iraniens continuent de demander la chute du régime. Pour l'artiste iranienne Marjane Satrapi, pas de doute, "la République islamique est morte" : porté par une jeunesse "brillante", ce mouvement a selon elle toutes les caractéristiques d'une révolution féministe.

[Article à retrouver en intégralité sur Courrier international.](#)

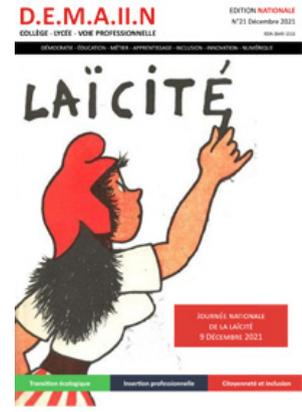




Septembre 2021



Octobre 2021



Décembre 2021



Janvier 2022



Février 2022



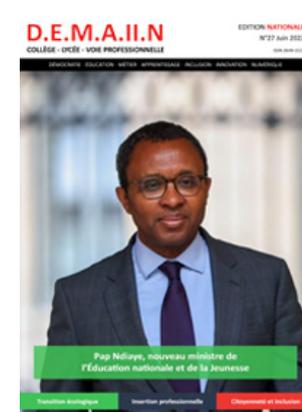
Mars 2022



Avril 2022



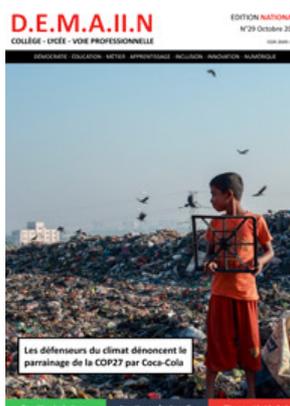
Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS
WWW.EDITIONS-EPICURE.FR